

Rétrospective de la session d'hiver 2024:

## Les instruments de promotion pour le tourisme continueront d'être financés de manière appropriée



**La session d'hiver s'est achevée aujourd'hui. Elle a été fortement marquée par les débats sur le budget. HotellerieSuisse est soulagée que les Chambres aient trouvé un compromis raisonnable et renoncé à prendre des mesures d'économie radicales dans le secteur du tourisme. HotellerieSuisse estime que le durcissement de l'obtention du statut de protection S n'est pas judicieux. Les personnes en quête de protection, de même que les employeuses et employeurs, sont désormais confrontés à une insécurité juridique accrue.**

### **Un avant-goût des futurs débats difficiles sur le budget**

La session d'hiver 2024 a été marquée par d'âpres débats sur le budget. En raison des grandes difficultés financières de la Confédération et des dépenses militaires nettement plus élevées, les Chambres fédérales ont dû élaborer un budget conforme au frein à l'endettement, qui prévoyait des coupes et des compensations dans le domaine des dépenses.

De telles mesures d'allègement ont également été prises dans le secteur du tourisme. Le poste budgétaire le plus controversé a été l'apport au fonds de la nouvelle politique régionale (NPR). Le Conseil national a longtemps insisté pour alimenter le fonds de CHF 12,5 millions alors que le Conseil des États voulait suivre le Conseil fédéral et ne rien verser cette année. La proposition de compromis de la conférence de conciliation, qui consiste à verser tout de même CHF 6 millions dans le fonds, a finalement été acceptée par les deux conseils.

Les Chambres avaient auparavant déjà procédé à des coupes pour Innotour et Suisse Tourisme.

Après presque trois semaines et d'innombrables heures de consultation, le budget 2025 a finalement été approuvé une fois les divergences éliminées.

HotellerieSuisse est soulagée que les Chambres aient trouvé un compromis raisonnable et se soient abstenues de prendre des mesures d'économie radicales dans le secteur du tourisme. Tout en sachant que les finances fédérales feront à nouveau l'objet de débats intenses l'année prochaine, nous sommes convaincus que les Chambres se montreront favorables à l'égard des instruments de financement du tourisme, porteurs d'avenir.

### **Changement de direction concernant le statut de protection S**

Le Parlement adopte une approche plus stricte. À l'avenir, toutes les personnes en quête de protection venant d'Ukraine ne pourront plus obtenir le statut de protection S. L'intervention de la conseillère aux États UDC saint-galloise Esther Friedli a été approuvée de justesse (24.3378). Seules les personnes dont le dernier domicile se situe dans des régions ukrainiennes entièrement ou partiellement occupées par la Russie ou dans lesquelles se déroulent des combats plus ou moins intenses peuvent encore obtenir le statut de protection S. En outre, le Conseil souhaite que le statut S soit retiré aux personnes qui se rendent en Ukraine pour au moins deux semaines puis retournent en Suisse. Les réfugié·e·s qui ont déjà bénéficié d'un accueil temporaire dans un autre État Dublin ne recevront pas non plus de protection.

L'adoption de ces interventions accroît l'insécurité juridique pour les personnes bénéficiant du statut de protection S, et donc aussi pour les entreprises qui les emploient. Du point de vue de l'association, il est pourtant important et pertinent pour les deux parties d'intégrer rapidement sur le marché du travail les personnes bénéficiant du statut de protection S. Malgré un léger recul en 2024, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en Suisse reste un problème majeur pour la branche. De nombreuses personnes bénéficiant du statut de protection S disposent de précieuses qualifications et d'une expérience professionnelle qui sont très demandées dans le secteur. De plus, l'objectif du statut de protection S, à savoir soulager le système d'asile, est remis en question. En effet, puisque la guerre en Ukraine se poursuit, les personnes originaires de ce pays déposeront à l'avenir davantage de demandes d'asile.

### **La taxe d'entrée balayée par les deux Chambres**

L'initiative parlementaire 23.468 demandait l'introduction d'une taxe de CHF 25.– pour toutes les personnes étrangères majeures qui entrent en Suisse. Le Conseil national n'y a pas donné suite. Il a ainsi reconnu que ce sont surtout les touristes à la journée ainsi que les voyageuses et voyageurs de passage qui auraient été touchés et que la demande en provenance des pays voisins aurait baissé, ceux-ci étant particulièrement sensibles aux prix.

Par ailleurs, l'atteinte à des accords essentiels tels que la libre circulation des personnes avec l'UE et l'accord de Schengen aurait été particulièrement problématique. Cela aurait compliqué l'entrée des citoyen·ne·s de l'UE, pesé sur le marché du travail dans le secteur du tourisme et affaibli l'attrait de la Suisse en tant que destination touristique.

Par cette décision, le Conseil national a clôturé l'affaire, envoyant ainsi un signal fort en faveur du tourisme et préservant la Suisse de conséquences économiques négatives.

#### **Priorités politiques 2025**

L'année politique 2024 s'achève avec la fin de la session d'hiver, qui a elle aussi été marquée par des évolutions tant positives que négatives pour l'hébergement et le tourisme suisses. L'année prochaine, nous continuerons à œuvrer afin d'améliorer les conditions-cadres pour notre branche. Dans la nouvelle publication [«Priorités politiques 2025»](#), nous avons défini les principaux thèmes que nous aborderons dans le cadre de notre travail politique l'année prochaine.